

# CHEVALET D'OR CERNAY 2026 – 42<sup>ème</sup> édition

## REGLEMENT

1. L'exposition de peintures, sculptures et photographies "Le Chevalet d'Or", organisée par la Ville de Cernay se déroule selon les modalités fixées par les organisateurs et est soumise au présent règlement.
2. L'exposition a lieu du 7 au 15 février 2026, à l'Espace Grün, 32, rue Georges Risler 68700 Cernay.

Ses horaires d'ouverture sont les suivants :

Samedi 7 février 2026		de 14h à 18h
Dimanche 8 février 2026		de 10h à 18h
Mercredi 11 février 2026		de 14h à 18h
Samedi 14 février 2026	de 10h à 12h	de 14h à 18h
Dimanche 15 février 2026		de 10h à 18h

Les journées des 9, 10, 12 et 13 février 2026 sont réservées aux scolaires.

3. Cette exposition est ouverte à tous les artistes, peintres, sculpteurs et photographes, qui s'engagent à ne présenter que **des œuvres originales**, à l'exclusion de toute copie flagrante. Une des quatre œuvres doit être nouvelle et jamais exposée. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute œuvre à caractère politique, religieux ou qui pourrait heurter la sensibilité de jeunes publics.

**En participant au Chevalet d'Or, chaque artiste certifie sur l'honneur être l'auteur unique des œuvres exposées.**

4. Chaque artiste doit exposer **quatre œuvres** de sa création. Les œuvres **ne doivent pas dépasser** le format du panneau (**1,40m x 1,20m**), avec un encadrement minimum ou cache clou, au risque d'être refusées. **Au dos de chaque tableau doivent figurer le nom et l'adresse de son auteur**, ainsi que **le titre de l'œuvre**. Tout tableau non muni d'un moyen d'accrochage ou en cours de séchage sera refusé.

Le placement et l'accrochage seront effectués par les exposants selon les indications des organisateurs, qui se réservent le droit d'une modification en cas de nécessité. En sculpture, les **quatre œuvres** doivent être présentées sur des socles de présentation **stables**.

5. Quelle que soit la discipline, aucune table ni présentoir ne pourra être disposé par les artistes devant leurs œuvres.

6. L'artiste s'engage à ne faire figurer aucun prix, identification personnelle, ni publicité personnelle. Un display pour cartes de visites et flyers est mis à disposition à l'entrée de l'exposition. Le prix des œuvres exposées doit figurer sur la fiche d'inscription. Les ventes sont faites hors exposition. Toutes les demandes seront transmises aux artistes. Les organisateurs et les artistes se tiennent à la disposition du public pour tout renseignement.

7. Une sélection des exposants est effectuée par un comité, sur la base du dossier composé de : bulletin d'inscription, photographies des œuvres exposées (en précisant la technique, le format et le support) **sous format numérique en qualité HD (n'hésitez pas à nous contacter en cas de problème)**. **Toute photo de mauvaise qualité rendra le dossier incomplet**.

Tout dossier incomplet annule d'office l'inscription. **L'artiste sera averti de la décision du comité de sélection.**

8. Les œuvres sont à déposer à l'Espace Grün le **mercredi 4 février 2026 de 17h à 19h30**, le **jeudi 5 février 2026 de 9h à 12h** et **reprises le dimanche 15 février 2026 à partir de 18 h15 jusqu'à 20h**. **Merci de respecter ces horaires. Il est formellement interdit de changer ou de décrocher** ces dernières avant la fermeture, ceci est valable même en cas de vente de l'œuvre. **En cas de non-respect**, l'artiste se verra interdire d'exposer l'année suivante.

9. Les œuvres exposées sont sous la responsabilité de l'artiste qui renonce à tout recours contre la Ville de Cernay en cas de vol ou de dégradation. L'artiste fournira obligatoirement une attestation d'assurance ou signera une décharge lors du dépôt de ses œuvres.

10. **L'inscription pour les artistes et l'entrée au Chevalet d'Or pour le public sont gratuites.**

De ce fait tous les artistes sélectionnés sont sollicités pour offrir de leur temps au public présent pendant les heures d'ouverture des week-end (2 demi-journées au moins). Le tableau de présence devra être obligatoirement rempli sur la feuille d'inscription.

Les artistes qui souhaitent participer hors concours le préciseront sur la feuille d'inscription (case à cocher) et auront la possibilité d'exposer quatre œuvres.

**Pour les Jeunes Talents jusqu'à 18 ans, l'inscription est également gratuite. Ils peuvent exposer entre 2 et 4 œuvres.**

**L'inscription s'effectue uniquement par courriel.**

11. **Date limite d'inscription : 17 novembre 2025.**

12. **Le vernissage et la remise des prix auront lieu le samedi 7 février 2026 à 10h30** en présence des personnalités, des membres du jury et des organisateurs. **La présence des artistes est obligatoire.**

**Les prix suivants seront décernés :**

"Prix Jean Paul Carrère de la Ville de Cernay" : 1 500 € (œuvre acquise par la Ville) **et parrainage de l'édition suivante**

"Prix du Crédit Mutuel de Cernay" : 1 000 € (œuvre acquise par le Crédit Mutuel Cernay)

"Prix Cernay Environnement" : 1 000 € (œuvre acquise par Cernay Environnement, récompensant un artiste travaillant sur la thématique des matériaux de récupération)

"Prix de la Banque Populaire" : 250 €

"Prix de l'association des bénévoles du Grün" : 150 €

"Prix de la Fédération des Associations Cernéennes" : 150 €

"Prix des Vitrites de Cernay" : 150 €

"Coup de Cœur du Public" : panier garni offert par la Ville de Cernay

"Prix spécial de la Ville de Cernay" : exposition à l'Espace Grün.

**Les prix suivants seront décernés aux Jeunes Talents :**

"Prix du Maire" : 200 €

"Prix Lions Club Jeunes Talents" : 150 €

"Prix des Adjoints" : 150 €

Chaque jeune talent se verra offrir par la "Communauté de Communes Thann-Cernay" deux billets de spectacle à valoir pour la saison 2025/2026.

Les visiteurs pourront prendre part au **vote du Coup de Cœur du Public** (un seul bulletin par votant) qui déterminera l'œuvre la plus appréciée des visiteurs. Le vote se fera au moyen d'un formulaire via un QR CODE sur lequel le votant aura inscrit le numéro de l'œuvre choisie. Les exposants ne peuvent pas prendre part à ce vote.

Le dépouillement aura lieu dans l'après-midi du dimanche 15 février à 17h. En cas d'égalité dans le nombre de suffrages exprimés, un tirage au sort désignera le bénéficiaire du prix. **Le prix sera remis publiquement** à l'artiste en clôture de l'exposition le **dimanche 15 février à 18h15 à l'Espace Grün.**

Dans l'hypothèse où l'organisateur suspecte la moindre anomalie, tricherie au niveau des votes du public, le (ou les) participant(s) sera(ont) disqualifié(s).

Les artistes dont l'œuvre primée devient la propriété des donateurs des trois autres prix, sont hors-concours pour le Coup de Cœur du Public.

13. Un badge est remis à chaque participant lors du dépôt des œuvres. Il est porté pendant toute la durée de l'exposition et rendu aux organisateurs à la clôture de la manifestation, de même que les chaînes, crochets et plaquettes d'identification.
14. L'artiste autorise la prise, l'utilisation et la publication de photographies ou de vidéo de ses œuvres et de lui-même, afin de les faire figurer sur le site internet de la ville de Cernay et sur tous les supports publicitaires de l'exposition, tels que les réseaux sociaux, les bulletins municipaux et intercommunaux ainsi que la plaquette officielle sous réserve de faire mention du nom de l'artiste et l'intitulé de son œuvre. Il autorise aussi toutes prises de photos durant l'exposition et leur utilisation à titre gracieux, à des fins de promotion de cet événement, à l'exclusion de toute exploitation commerciale, ceci pour une durée de cinq ans à compter de la date de retrait des œuvres par la ville.
15. Toute clause non prévue dans le présent règlement sera discutée au sein du comité organisateur, qui se réserve le droit de trancher lors de tout litige, quel qu'il soit. L'inscription à l'exposition du Chevalet d'Or implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure, y compris l'exclusion, à l'encontre d'un artiste contrevenant au présent règlement, sans que puissent être opposées réclamations, demandes d'indemnités ou tout autre recours de la part de l'artiste et avec la possibilité pour l'organisateur de demander la restitution du prix à l'artiste.

## **DATES IMPORTANTES A RETENIR**

<b>Inscriptions :</b>	avant le 17 novembre 2025
<b>Dépôt des œuvres :</b>	mercredi 4 février 2026 de 17h à 19h30 jeudi 5 février 2026 de 9h à 12h
<b>Vernissage :</b>	samedi 7 février 2026 à 10h30
<b>Remise du prix coup de Cœur du public :</b>	dimanche 15 février 2026 à 18h15
<b>Retrait des œuvres :</b>	dimanche 15 février 2026 de 18h15 à 19h30

**Contacts :** Sandrine CARAPINHA – Cabinet du Maire – Mairie - 03 89 75 82 71 [chevaletdor@ville-cernay.fr](mailto:chevaletdor@ville-cernay.fr)

### **Crochets et chainettes mis à disposition**

